

PLEDGE AEROSOL - Original

Date: 30Juil2003

CLASSIFICATION: Non classé.

S.C. Johnson Benelux N.V./S.A.
 B-1702 Groot-Bijgaarden - Belgium
 Tel: 02/467.52.11
 Consumentenvoorlichting Nederland
 Postbus 22 - 3640 AA Mijdrecht
 Tel: 0297 292501

----- 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT -----

NOM DE MARQUE..... PLEDGE AEROSOL - Original
 UTILISATION DE LA..... Entretien des meubles
 PRÉPARATION
 REVISION..... 1
 DATE..... 30Juil2003
 REMPLACE..... 22Aout2002
 CHANGEMENT DEPUIS LA... Pas de changement significatif.
 DERNIERE REVISION

----- 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS -----

COMPOSANTS CAS NO.	EINECS	POIDS %	SYMBOLE	PHRASES R
Distillats de pétrole 64742-48-9	2651503	20-30	Xn	R10 R65 R66 R67
Parfum	-	<0.5	Xi N	R10 R38 R43 R65 R51 R53
METHANOL 67-56-1	2006596	<0.5	F T	R11 R23 R24 R25 R39

(R10) Inflammable.
 (R65) Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 (R66) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 (R67) L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 (R38) Irritant pour la peau.
 (R43) Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 (R51) Toxique pour les organismes aquatiques.
 (R53) Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 (R11) Facilement inflammable.
 (R23) Toxique par inhalation.
 (R24) Toxique par contact avec la peau.
 (R25) Toxique en cas d'ingestion.
 (R39) Danger d'effets irréversibles très graves.

----- 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS -----

DANGERS POUR LA SANTE.. Classé non dangereux selon les critères de classement de la Directive sur les préparations dangereuses (Directive 99/45/CEE et adaptations ultérieures).

EFFETS PATHOLOGIQUES:
 EN CAS D'INHALATION.. Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires. Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle d'une concentration élevée.
 SUR LA PEAU..... Peut provoquer une irritation en cas de contact prolongé.
 YEUX..... Peut provoquer une irritation en cas de contact prolongé.
 EN CAS D'INGESTION... Peut provoquer des douleurs abdominales.

PLEDGE AEROSOL - Original

Date: 30juil2003

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

RISQUES..... Aucun.

PHYSICO-CHEMIGUES.....

DANGERS POUR.....

L'ENVIRONNEMENT

Cette préparation n'est pas classée Dangereuse pour l'Environnement selon la Directive 1999/45/CE modifiée.

4 - DESCRIPTIONS DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

EN CAS D'INHALATION.....

Déplacer le sujet à l'air frais.

LAVER LA PEAU.....

Laver la zone atteinte avec beaucoup de savon et d'eau.

SUR LES YEUX.....

Si la substance est entrée en contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste.

EN CAS D'INGESTION.....

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler). Faire appel à un médecin si l'irritation persiste.

MOYENS D'EXTINCTION.....

En cas d'incendie utiliser un jet d'eau pulvérisée (brouillard) ou une mousse selon les circonstances.

PROCÉDURES SPÉCIALES.....

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. Des oxydes de carbone peuvent se former.

AUTRES RECOMMANDATIONS.....

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante. Porter un appareil de protection respiratoire.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

DEVERSEMENT.....

Si l'aérosol est endommagé: Couper toutes les sources d'ignition. Absorber tout déversement accidentel avec un matériel inerte approprié. Ne pas absorber la matière déversée accidentellement avec de la scie ou un autre matériau combustible. Balayer ou ramasser la matière déversée accidentellement et la déplacer dans un endroit sûr. Utiliser des outils manuels n'émettant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution à l'égard des décharges d'électrique statique. Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

PRÉCAUTIONS.....

Porter des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante. Laver abondamment après s'être occupé du déversement accidentel.

PROTECTION DE.....

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7 - PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

MANIPULATION.....

Assurer une ventilation adéquate Ne pas respirer directement le brouillard de pulvérisation. Conserver à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Réceptient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50° C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Laver soigneusement après usage.

STOCKAGE.....

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Réceptient sous pression: protéger de la lumière du jour et ne pas exposer à des températures excédant 50 deg C. Conserver le réceptient dans un endroit bien ventilé.

PLEDGE AEROSOL - Original

Date: 30Juil2003

----- 7 - PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION (suite) -----

CONDITIONS A EVITER... Conserver à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition.

----- 8 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS -----

CONTROLES D'EXPOSITION. Ventilation adéquate du local.
 LIMITE D'EXPOSITION...

COMPOSANTS	8 Heures (TWA)	15 Minutes (TWA)
Distillats de pétrole (CAS# 64742-48-9)	300 ppm Donnee(s) recommandee(s) par le fournisseur	
METHANOL (CAS# 67-56-1)	200 ppm 260 mg/m3 OSHA Z-1 PEL (Sk)	250 ppm 328 ACGIH STEL

PROTECTION PERSONNELLE:

RESPIRATOIRE..... Pas de condition spéciale.
 MAINS/PEAU..... Pas de condition spéciale.
 SUR LES YEUX..... Pas de condition spéciale.
 GENERALITES..... Pas de condition spéciale.

----- 9 - PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES -----

COULEUR..... opaque blanc
 ETAT PHYSIQUE..... Aérosol
 ODEUR..... Odeur caractéristique.
 pH..... Ne s'applique pas.
 POINT D'ÉBULLITION.... Ne s'applique pas.
 POINT/GAMME DE FUSION.. Ne s'applique pas.
 POINT ÉCLAIR..... Ne s'applique pas.
 INFLAMMABILITE..... Ne s'applique pas.
 AUTO-INFLAMMABILITE... Ne s'applique pas.
 TEMP. D'AUTO-IGNITION... Ne s'applique pas.
 PROPRIETES EXPLOSIVES.. Ne s'applique pas.
 PROPRIETES COMBURANTES. Ne s'applique pas.
 PRESSION DE VAPEUR..... Ne s'applique pas.
 DENSITE RELATIVE..... 0.96
 (D20/4)
 SOLUBILITE DANS L'EAU.. Ne s'applique pas.
 SOLUBILITE DANS L'HUILE Ne s'applique pas.
 VISCOSITÉ..... Ne s'applique pas.

----- 10 - STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ -----

STABILITE..... Le produit est stable et non-réactif dans des conditions normales d'usage ménager.
 CONDITIONS A EVITER... Conserver à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition.
 MATIERES A EVITER..... Non connu.
 PRODUITS DE..... Aucun identifié.
 DECOMPOSITION
 DANGEREUX

----- 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES -----

DL50 estimée (voie..... >2 g/kg (phase liquide intermédiaire)
 orale)

PLEDGE AEROSOL - Original

Date: 30juil2003

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

EN CAS D'INHALATION... Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires. Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle d'une concentration élevée.

12 - INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

CLASSIFICATION DEL IA... Cette préparation n'est pas classée Dangereuse pour l'Environnement selon la Directive 1999/45/CE modifiée.

13 - INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ÉVACUATION DU MATÉRIAU... L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ROUTE/CHEMIN DE FER (ADR/RID) : DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE (ADR/RID) : 1950 UN #... CLASSE... ÉTIQUETAGE#... GROUP D'EMBALLAGE... Ne s'applique pas.

MER (IMDG) : DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE (IMDG) : UN #... CLASSE... ÉTIQUETAGE#... GROUP D'EMBALLAGE... Ne s'applique pas.

PLEDGE AEROSOL - Original

Date: 30Juil2003

----- 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite) -----

CLASSE ICAO..... Non déterminé.

----- 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES -----

CLASSIFICATION & ETIQUETAGE SELON:

..... Directive 99/45/CE modifiée relative aux préparations dangereuses. Directive 75/324/CEE modifiée relative aux générateurs d'aérosol.

CLASSIFICATION SELON... Non classé.

DIRECTIVES EN VIGUEUR

PRUDENCE..... (S2) Conserver hors de la portée des enfants.

ETIQUETAGE ADDITIONNEL. Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50° C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.

STATUT EINECS/TSCA..... Tous les composants sont inclus dans ces inventaires.

----- 16 - AUTRES INFORMATIONS -----

ETIQUETAGE DE..... Non relevant.

DETERGENTS/
NETTOYANTS
(89/542/EEC)

Les informations contenues sont données de bonne foi. Information donnée sans garantie exprimée ou supposée. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par l'utilisateur afin d'être en conformité avec les textes législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche sont confidentielles et vous sont communiquées uniquement pour l'usage interne de votre société.

DATE D'IMPRESSION: 18Aout2003

